

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VALLEE DE L'OGNON

**- COMPTE-RENDU -**

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	Judi 02 Avril 2015
Délegués en exercice	35
Délegués présents	29
Pouvoir	6
Délegués votants	35

\*\*\*\*\*  
**Séance du jeudi 09 Avril 2015**

*L'an deux mille quinze, le jeudi neuf Avril, à dix-neuf heures trente*, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Fresse, sous la présidence de Monsieur Régis PINOT, Président.

**Etaient présent(e)s :**

BELFAHY : M STOECKLIN Jean-Jacques (1)  
 BELMONT : MM PINOT Christian et SEGUIN Michel(2)  
 BELONCHAMP : MM SARRE Vincent (1)  
 ECROMAGNY : MME CHIPAUX Michèle et M CORBERAND Stéphane (2)  
 FRESSE : MME CARDOT Eliane, MM DAGUE Alain et PERNOT Jean-Marie (3)  
 HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT : MME VALDENNAIRE Sylviane et M CLAUDEL Hubert (2)  
 LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS : MM MARTINET Gilles et MME GRANDGIRARD Janine (2)  
 MELISEY : FRESLIER Marie-Claire, MAIRE Françoise, MM DEMYTTENAERE Patrick, et PINOT Régis (4)  
 MIELLIN : M TACHET Jean-Claude (1)  
 MONTESSAUX : M DEMANGE René et MME TORTISSIER Virginie (2)  
 SAINT-BARTHELEMY : MMES COUTHERUT Sylvie, MM GILLET Denis, CARITEY Cyril (3)  
 SERVANCE: MM SAINTIGNY Henri, GRANDMOUGIN Bernard, VERNIER Bernard (3)  
 TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE : MM LALLOZ Jacques et PERNOT Jean (2)

**Etaient absent(e)s :**

Mr CHATELOT Henri, Mr PETRONELLI Yves, Mme KILLY Sonia, Mr NOEL Rémy, Mme BERNARD Anne-Marie et Mr OUDOT Francis

**ORDRE DU JOUR**

- 1-3/BUDGETS PRIMITIFS 2015 ORDURES MENAGERES – SPANC – GYMNASE 1000 ETANGS
- 4/BUDGET PRIMITIF 2015 BUDGET PRINCIPAL CCHVO
- 5/BUDGET OM SPANC ANNULATIONS 2013-2014
- 6/BUDGET ORDURES MENAGERES ANNULATIONS ET REDUCTIONS 2015
- 7/BUDGET SPANC ANNULATIONS ET REDUCTIONS 2015
- 8/CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2° CLASSE
- 9/MODIFICATION PLU MELISEY
- 10/PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DEMANDE FINANCEMENT
- 11/ HABITER MIEUX
- 12/DESIGNATION REPRESENTANTS SIAHVO
- 13/CONVENTION PARTENARIAT 2015-2017 CONTRAT RIVIERE LA LANTERNE
- 14/DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE DES 1000 ETANGS
- 15/DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DES 1000 ETANGS
- 16/DEMANDE DE SUBVENTION RESEAU E.C.H.O
- 17/DEMANDE DE SUBVENTION UNSS EQUITATION
- 18/COMMUNE DE MALBOUHANS : DEMANDE D'ADHESION

Le Président ouvre la séance à 19h40. Il rappelle que s'est tenue préalablement au conseil, la réunion suivante:

- un bureau le 1<sup>er</sup> Avril 2015.

Intervention de M Sylvain MASSON, Maire de Malbouhans.

**DEL. 35 – BUDGET PRIMITIF 2015  
BUDGET ORDURES MENAGERES**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Siégeant sous la présidence de Monsieur MARTINET Gilles, 1er Vice-président, il est présenté le Budget Primitif 2015 du Budget Ordures Ménagères **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total Ordures Ménagères s'élève à 882 116.00 € pour l'année 2015, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 698 383.00 €

Recettes : 793 149.76 €

- section d'investissement :

équilibrée à 183 733.00 €

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du Budget Ordures Ménagères.

Vote : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 36- BUDGET PRIMITIF 2015  
BUDGET SPANC**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Siégeant sous la présidence de Monsieur MARTINET Gilles, 1er Vice-président, il est présenté le Budget Primitif 2015 du Budget SPANC **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total SPANC s'élève à 241 177.02 € pour l'année 2015, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 239 677.02 €

Recettes : 245 398.59 €

- section d'investissement :

Dépenses : 1 500.00 €

Recettes : 12 557.81€

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du Budget SPANC.

Vote : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 37- BUDGET PRIMITIF 2015  
BUDGET GYMNASSE DES MILLE ETANGS**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Siégeant sous la présidence de Monsieur MARTINET Gilles, 1er Vice-président, il est présenté le Budget Primitif 2015 du Budget Gymnase des 1000 Etangs **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total gymnase des Mille Etangs s'élève à 304 691.36 € pour l'année 2015, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :  
Dépenses : 86 237.00 €  
Recettes : 119 793.67 €
- section d'investissement :       équilibrée à 218 454.36 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du Budget gymnase des Mille Etangs.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

**DEL. 38 – BUDGET PRIMITIF 2015  
BUDGET PRINCIPAL**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Siégeant sous la présidence de Monsieur MARTINET Gilles, 1er Vice-président, il est présenté le Budget Primitif 2015 du Budget Gymnase des 1000 Etangs **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total de la Communauté de Communes s'élève à 1 272 209.93 € pour l'année 2015, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :  
Dépenses :       877 174.00 €  
Recettes :       1 496 917.07 €
- section d'investissement :       équilibrée à :   395 035.93 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du Budget Principal.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

**DEL. 39 – BUDGET OM SPANC  
ANNULATIONS  
2013 - 2014**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Le Président fait savoir à l'assemblée qu'une facture est à annuler.

Il propose de régulariser cette opération en annulant la redevance facturée à tort à l'encontre de :

- M. DE MACEDO Alberto, demeurant à SERVANCE. (Entreprise mise en sommeil à compter du 31/12/2013).
- Mme ANTOINE Gaby, demeurant à MELISEY (les enfants ne résident plus sur Melisey).
- Mme JEANBLANC Nicole, demeurant à CHAMPAGNEY (plus propriétaire a Fresse).

**Annulations :**

Les annulations concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule les titres antérieurs suite aux personnes introuvables ou aux erreurs de débiteurs.

Le montant global des annulations sont de **362 €**

Ces titres concernent des redevances d'ordures ménagères des années 2013 et 2014.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du budget Primitif 2015.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire :

- **ANNULE** la facture 2013-007-000586, budget annexe OM pour un montant de 117 € et budget annexe SPANC 8€.
- **ANNULE** la facture 2014-007-000639 titre 07, budget annexe OM pour un montant de 118.50 €
- **REDUIRE** la facture 2014-031-002778 titre 31, budget annexe OM pour un montant de 118.50 €
- **INSCRIT** la dépense au budget annexe OM 2015 au compte 673 pour un montant de **354.00 €**,
- **INSCRIT** la dépense au budget annexe SPANC 2015 au compte 673 pour un montant de **8.00 €**,
- **CHARGE** le Président d'effectuer ces opérations.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

**DEL. 40- BUDGET OM  
ANNULATIONS ET REDUCTIONS 2015**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres pour un montant de **400.00 €** et les réductions de titres pour un montant de **490.00 €** émis au titre de la redevance des ordures ménagères, pour l'année 2015.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Les titres de recettes sont les suivants :

Réduction :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	TITRE
ECROMAGNY	LAROCHE MICHEL	2015-006-001167	20.00 €	6
SERVANCE	GENET MICHEL	2015-005-000788	80.00 €	5
SERVANCE	PETITGIRARD JEAN	2015-005-000977	80.00 €	5
FRESSE	LEMPORTE MEREDITH	2015-010-001930	40.00 €	10
FRESSE	GERBORE GILBERT	2015-010-001826	80.00 €	10
FRESSE	HACQUEMARD GILBERT	2015-010-001862	40.00 €	10
ECROMAGNY	HOUDJAL DANIEL	2015-006-001152	110.00 €	6
ST BARTHELEMY	SIMONIN ROGER	2015-012-002593	40.00 €	12

Réduction OM **490.00 €**

Annulation:

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	TITRE
SERVANCE	LAMBOLEY CHRISTIAN	2015-005-000897	120.00 €	5
MIELLIN	PETIT ANNIE	2015-004-000550	120.00 €	4
ST BARTHELEMY	GAVOILLE NICOLAS	2015-012-002337	160.00 €	12

Annulation om **400.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** les annulations et les réductions des titres de recettes référencés ci-dessus.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

## DEL. 41 – BUDGET SPANC ANNULATIONS ET REDUCTIONS 2015

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **16.00 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **8.00 €** émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2015.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Le titre de recette est le suivant :

Réduction:

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
LA LANTERNE	JECKLIN HELENE	2015-002-000134	8.00 €

Réduction spanc **8.00 €**

Annulations :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
MIELLIN	PETIT ANNIE	2015-004-000550	8.00 €
ST BARTHELEMY	GAVOILLE NICOLAS	2015-012-002337	8.00 €

Annulation spanc      **16.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** les annulations et les réductions des titres de recettes référencés ci-dessus.

Vote : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention: 0

**DEL. 42- CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
PRINCIPAL 2EME CLASSE  
ET SUPPRESSION DE POSTE**

NOMENCLATURE: 4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'une création de poste par avancement de grade présenté par le Centre de Gestion, après avis du Comité Technique Paritaire.

Madame DUBOIS peut être nommée par l'autorité territoriale, au 1er juin 2015, adjoint administratif principal 2ème classe.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de créer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à compter du 1er juin 2015 et de fermer le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe que Madame DUBOIS occupait.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** la suppression du poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup>,

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er juin 2015.

Vote : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 43- MODIFICATION SIMPLIFIEE 2 PLU MELISEY  
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

NOMENCLATURE: 2.1 Documents d'urbanisme.

Monsieur le Président expose :

-Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13, R 123-20-1 et R 123-20-2, la procédure adaptée relative au projet d'implantation d'une centrale d'aspiration de l'entreprise LISI induit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Melisey,

-Vu la délibération 2014/124, en date du Conseil communautaire du 11 Décembre 2014 à Ternuay, donnant un avis favorable au lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU de Melisey, pour permettre la création d'un sous-zonage de la zone UY,

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent. L'avis sera publié dans un journal départemental au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent durant 1 mois.

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU de Melisey.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

#### DEL. 44- PCET DEMANDE DE SUBVENTION

NOMENCLATURE: 7.5 Demandes de subventions

Le Président expose :

-Vu la délibération 2015/31 en date du Conseil communautaire du 18 Février 2015 à Melisey,

-Vu la présentation du projet apportée suite à la délibération 2015/31,

Dans le cadre de l'action « sensibilisation des scolaires » figurant dans le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial, la Maison de la Nature et des Vosges Saônoises a été sollicitée par une école de Melisey pour réaliser des interventions de sensibilisation aux économies d'énergie auprès de deux classes primaires (total de 48 élèves).

Le Conseil Communautaire :

Approuve la demande de subvention sollicitée, et accorde 250€, au regard de la trame établie au préalable.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

## DEL. 45 HABITER MIEUX SUBVENTIONS

NOMENCLATURE: 7.5 Demandes de subventions

Dans le cadre de la politique départementale du logement intégrée aux contrats PACT 2014-2019, le Conseil Communautaire, réuni le 05 décembre 2013, a décidé d'aider les propriétaires occupants pour des travaux de rénovation énergétique répondant au programme Habiter Mieux.

La prime représente 15 % des travaux dans la limite de 10 000 € H.T. pour les bénéficiaires aux ressources très modestes (bases ANAH).

Cette prime vient en complément de la subvention « Habiter Mieux » de l'ANAH, de l'aide de solidarité écologique et de l'aide forfaitaire de 500 € du Conseil Général.

Une demande de Monsieur PY Bernard, résidant au Lieudit Magny Maubert, Servance, pour des travaux d'amélioration de sa résidence principale (remplacement de la chaudière à bois par cuisinière bois, avec chauffage central) d'un montant estimatif de 6730 € HT entre dans les critères d'attribution.

Le Conseil Communautaire :

Approuve la demande de subvention sollicitée, et décide de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 1010 € pour le compte de Monsieur PY Bernard au titre de l'amélioration de sa résidence principale. Une notification de subvention sera confirmée au propriétaire.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

## DEL. 46 DESIGNATION REPRESENTANTS SIAHVO

NOMENCLATURE: 5.3 Désignation de représentants.

Le Président expose que :

Dans le cadre d'un regroupement des compétences des Communautés de communes, et de la prise des compétences « GEMAPI » par les Communautés de communes, le Bureau communautaire a décidé, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> Avril 2015, de nommer 4 représentants de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon pour assurer la direction du groupe d'étude « GEMAPI »

Les 4 représentants nommés sont :

- Yves Petronelli (Elu Melisey)
- Bernard Vernier (Elu Servance)
- Stéphane Corberand ( Elu Ecromagny)
- Rémi Lardeur (ADL CCHVO, Société Civile)

Il est proposé de nommer M Jean PERNOT (TERNUAY) comme suppléant.

Le Conseil communautaire :

Approuve la nomination des membres proposés.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------



## DEL. 47- CONTRAT RIVIERE LA LANTERNE

### CONVENTION DE PARTENARIAT 2015-2017

#### NOMENCLATURE:

Monsieur le Président expose :

Sur le bassin versant de la Lanterne, l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs est chargé d'assurer l'impulsion, la coordination technique des projets et l'appui aux maîtres d'ouvrages locaux (la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon), pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques partenariales dans le domaine de l'eau et la réalisation des programmes d'aménagement en rivière.

Sur la période 2015-2017, l'EPTB Saône et Doubs sera plus particulièrement chargé d'élaborer une nouvelle démarche contractuelle sur le bassin versant de la Lanterne et de rédiger le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe du Breuchin.

La convention de partenariat est établie sur 3 ans, et nécessite une participation de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon à hauteur de 198€ par année d'exécution.

Le Conseil Communautaire :

Approuve la reconduction de cette convention de partenariat.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

## DEL. 48- COLLEGE 1000 ETANGS

### DEMANDE SUBVENTION

#### NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Par courrier en date du 16 Février 2015, Madame la Principale du Collège Les Mille Etangs de Melisey sollicite le Président de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon pour une reconduction de la subvention annuelle accordée à l'établissement (3000€).

Cette subvention annuelle octroyée, permet le financement partiel des voyages scolaires et d'achats de matériels spécifiques aux activités physiques et sportives.

Cette subvention constitue en outre un apport précieux, sans lequel certaines familles du territoire ne pourraient permettre à leurs enfants de participer aux voyages scolaires.

le Conseil Communautaire :

Accepte de reconduire la subvention apportée, à hauteur de 3000 € par an.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

**DEL. 49- ASSOCIATION SPORTIVE 1000 ETANGS  
DEMANDE SUBVENTION**

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Monsieur le Président expose :

Par courrier en date du 17 Février 2015, Madame la Présidente de l'Association Sportive du Collège des Mille Etangs de Melisey sollicite le Président de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon pour une reconduction de la subvention annuelle accordée à l'association (2000€).

Cette subvention annuelle octroyée, permet d'assurer le financement partiel des déplacements hebdomadaires pour les diverses compétitions des élèves du collège, originaires de la Communauté de communes.

Cela permet également à l'association de fixer la cotisation annuelle à 10 euros.

Le Conseil Communautaire :

**APPROUVE** la demande de subvention sollicitée

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

**DEL. 50 RESEAU E.C.H.O  
DEMANDE SUBVENTION**

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Par courrier en date du 23 Mars 2015, Madame la coordinatrice du Réseau E.C.H.O sollicite le Président de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon pour une reconduction de la subvention annuelle accordée au réseau d'écoles rurales (4800€)

Cette subvention annuelle octroyée, permet d'assurer le financement partiel des coûts de transport.

Le Conseil Communautaire :

**APPROUVE** la demande de subvention sollicitée

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

**DEL. 51 UNSS EQUITATION DEMANDE DE SUBVENTION**

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Le Président expose :

Les excellents résultats de l'UNSS Equitation du Collège de Melisey lors des championnats académiques permettent de qualifier les élèves aux championnats de France académiques, lesquels se dérouleront à Poitiers les 26,27 et 28.

En ce sens, la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon est sollicitée, à titre de subvention exceptionnelle, afin d'accompagner l'UNSS Equitation aux championnats de France.

Madame TORTISSIER présente le déroulement des compétitions et les résultats remarquables obtenus par les élèves.

Le Conseil communautaire :

ACCEPTTE la demande de subvention, en allouant 250 €, conformément à la trame établie.

Vote : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
--------------------------------------------------------

**DEL. 52 COMMUNE DE MALBOUHANS  
DEMANDE ADHESION**

NOMENCLATURE:

Monsieur le Président invite Monsieur Sylvain MASSON, Maire de Malbouhans, à présenter à l'assemblée la démarche entreprise par sa commune.

Vu l'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par dérogation à l'article L. 5211-19, une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans la formation prévue au second alinéa de l'article L. 5211-45, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion. L'avis de la commission départementale de la coopération intercommunale est réputé négatif s'il n'a pas été rendu à l'issue d'un délai de deux mois.

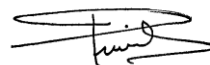
Faisant suite à la décision prise par le Conseil Municipal de Malbouhans, lors de la séance du 19 Mars 2015, la commune de Malbouhans, faisant partie de la Communauté de communes du Pays de Lure, fait part de sa demande d'adhésion au sein de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon.

L'Assemblée communautaire émet des questionnements sur la suite de l'opération, concernant l'adhésion éventuelle au syndicat mixte AREMIS-Lure

Il est proposé de prendre une délibération de principe, afin d'émettre le positionnement de la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon sur le sujet.

Le Conseil communautaire décide de ne pas délibérer.

FIN DE SEANCE : 22H30.



Le Président,  
Régis PINOT

